



URBANISME

Mise en compatibilité du PLU de Brest métropole avec le projet Mon réseau grandit

Des adaptations ponctuelles du plan local d'urbanisme sont susceptibles d'être effectuées pour la mise en œuvre du projet de développement du réseau structurant de transports collectifs « Mon réseau grandit ». Une concertation préalable est ouverte sur les évolutions du PLU envisagées.

Avancement du projet

1

Concertation préalable

2

Bilan de la concertation

HISTORIQUE DU PROJET



Concertation terminée

Type : Réglementée

[Situer le projet](#)

Porteur de la concertation : Brest Métropole





Présentation du projet

Brest métropole poursuit le développement du réseau structurant de transports collectifs en site propre. Le projet, dénommé « [Mon réseau grandit](#) », constitue la troisième phase de développement du réseau de la métropole, qui consiste notamment en la réalisation des infrastructures, ouvrages et équipements nécessaires à la réalisation d'une ligne tramway, d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) et enfin la création ou le réaménagement de parcs relais et de pôles d'échanges multimodaux.

En fonction de la mise au point définitive du projet, il sera nécessaire d'ajuster ponctuellement le règlement du PLU : règlement de la zone urbaine paysagère (zone UP), le reclassement d'une zone naturelle en zone constructible au Questel, ajustement des trois emprises d'espaces boisés classés et suppression de trois emplacements réservés à Brest.

A cet effet une procédure de mise en compatibilité du PLU a été engagée. Il s'agit d'une procédure courante, prévue par le code de l'urbanisme, qui permet de garantir la prise en compte d'un projet d'intérêt général en adaptant simultanément le document d'urbanisme. Le volet mise en compatibilité du PLU à vocation à compléter le dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet « Mon réseau grandit » dont la procédure sera conduite sous l'autorité du Préfet.

Participez à la concertation préalable

Conformément à la délibération du Conseil de la métropole du 13 décembre 2021, une concertation préalable est organisée du 11 janvier au 8 février 2022.



Consultez [l'avis de concertation \(PDF, 453 Ko\)](#) - [Version accessible \(ODT, 26 Ko\)](#)

La concertation a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute autres personnes concernées par ce projet de prendre connaissance des évolutions projetées, et de formuler ses observations ou propositions sur ces évolutions.

Consultez le dossier

A compter du 11 janvier 2022, vous pouvez consulter [les pièces du dossier de concertation préalable](#).

Le dossier peut également être consulté à l'Hôtel de métropole (24, rue Coat-ar-Guéven à Brest) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. [En savoir +](#)

Donnez votre avis

La concertation ouverte à partir du 11 janvier 2022 s'est achevée le 8 février 2022. Son bilan sera présenté en Conseil de la métropole le 25 mars prochain.

Contact

Direction des dynamiques urbaines de Brest métropole

24 rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
Brest Cedex 2 29238

☎ 02 98 33 50 50

☎ 02 98 33 50 06

@ Courriel



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30